

Revision du SCoT

Annemasse Agglo / Direction de la communication - C. d'Elphège - 2017

Schéma de Cohérence Territoriale
Actes de l'atelier politique
du 2 décembre 2017
Complexe MLK à Annemasse



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération



annemasse-agglo.fr

SOMMAIRE

Contexte et déroulement	p. 4
Temps 1 - Le mot des élus et le cadrage sur la révision du SCOT	p.6
Temps 2 – Quizz interactif sur le diagnostic	p.7
Temps 3 - Ateliers de travail	p.10
Temps 4 - Remarques des élus et conclusion	p.30

Contexte et déroulement

Le SCoT est un temps fort de positionnement politique pour le territoire, c'est une opportunité de reprendre, renforcer ou questionner les choix et les ambitions du projet politique du territoire de l'agglomération dans son ensemble.

Il est donc nécessaire que les élus soient pleinement associés aux différents temps de construction du Scot. Au-delà des instances propres au suivi du SCOT (Costrat, commissions...), il a été souhaité mobiliser l'ensemble des élus communaux dans une démarche de concertation, en particulier dans le cadre des ateliers politiques ou d'un tour des conseils municipaux.

Le premier atelier politique organisé par Annemasse Agglo s'est déroulé le **samedi 2 décembre 2017** de 9h00 à 13h00, au complexe Martin Luther King à Annemasse.

Ouvert à l'ensemble des élus communaux des 12 communes composant l'agglomération d'Annemasse, il a réuni **plus d'une soixantaine de personnes**.

Objectifs de cet atelier politique

- ✓ D'engager une **dynamique de réflexion collective** autour de la révision du SCoT en faisant participer et discuter l'ensemble des élus du territoire
- ✓ De s'approprier les **éléments de diagnostic** nécessaires à la construction des objectifs politiques
- ✓ D'offrir un espace d'expression politique, notamment en amont de la phase de construction du document faitier du SCOT (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- ✓ De commencer à appréhender les **positionnements politiques sur les sujets majeurs** et fondamentaux du SCOT en cherchant parallèlement à faire prendre conscience des impacts de ces choix sur les autres politiques publiques (environnement, mobilité...).

Cet évènement a été organisé en quatre temps :

- **TEMPS 1** : la matinée débute à 9h15 avec **une introduction politique et de cadrage sur la révision du SCOT** organisée à plusieurs voix, par messieurs Christian Dupessey, Président d'Annemasse Agglo, Denis Maire, Vice-Président d'Annemasse Agglo en charge du SCOT et Sophie Hachet, responsable du service aménagement du territoire.
- **TEMPS 2** : Cette phase introductive est ensuite suivie par un partage des données clés du diagnostic sous la forme d'un **quizz de connaissance du territoire**. Pendant 45 minutes, les élus sont invités à répondre en temps réel à l'aide d'un boîtier personnel aux 17 questions proposées. Le quizz est complété par des éléments d'explication sur les grandes thématiques de diagnostic, présentés par le bureau d'études CITADIA Conseil.



- **TEMPS 3** : Les élus, répartis en dix tables de six personnes, sont invités à **travailler collectivement pendant une heure sur une des cinq thématiques** structurantes du SCOT, découpé en deux formats de travail distincts : une réflexion sur les priorités à donner dans le SCOT à partir d'une liste d'enjeux et un atelier de spatialisation des points majeurs de la thématique sur une carte du territoire.
- **TEMPS 4** : De retour en plénière, un **échange libre** est proposé aux élus pour réagir sur le format et le contenu du séminaire. L'atelier se termine vers 13h00, autour d'un buffet repas, après une conclusion et une mise en perspective des suites de la révision par M.Maire.

Temps 1 - Le mot des élus et le cadrage sur la révision du SCOT

Cette première partie a permis de revenir sur les raisons et **enjeux liés à la révision du SCOT**, sur les grandes lignes du **bilan du SCOT** de 2007 ainsi que sur l'organisation de la **concertation politique** tout au long de l'élaboration du document et les attentes exprimées dans le sondage envoyé aux élus en amont de l'atelier politique.



Temps 2 – Quizz interactif sur le diagnostic du territoire

17 questions ont été posées pour tester les connaissances des élus sur le diagnostic et présenter les **grandes données du territoire sur les thématiques du SCOT**, travaillées dans la phase de diagnostic : démographie, habitat, équipements, espaces naturels protégés, énergie et qualité de l'air, agriculture, économie et tourisme, mobilité...



Après un vote en temps réel des élus, la répartition des réponses est affichée à l'écran, avec des éléments d'explication sur la bonne réponse et sur les enjeux de la thématique.

A la fin du questionnaire, le nom de l' élu qui a eu le meilleur taux de bonnes réponses a été dévoilé : il s'agit de M. Bouvard, maire de Machilly !



Les questions qui ont obtenu le plus de réponses positives

- **Question 5)** Combien **d'habitants supplémentaires** a accueilli le territoire d'AA entre 2007 et 2014 ?
>> Bonne réponse : **12 500 habitants** (à plus de 70%)
- **Question 11)** Quelle est la **spécialité du tissu économique** du territoire ?
>> Bonne réponse : **Aucune** (à plus de 76%)
- **Question 2)** Quel est le secteur qui représente le plus de **consommation énergétique** ?
>> Bonne réponse : **le secteur résidentiel** (à plus de 74%)

Les questions qui n'ont pas fait consensus

- **Question 7)** Quel est le **prix moyen d'un logement neuf** en collectif sur l'Agglomération ?
Seuls 13,58% des participants ont trouvé qu'il s'agissait de **3 800€/m²** (au lieu de 4000€/m²).
- **Question 14)** A combien la **consommation en hébergements touristiques** sur Annemasse Agglo équivaut chaque année ?
Seuls 6,36% des élus ont répondu que la consommation en hébergements touristiques représentait **plus de 20 millions d'euros chaque année**. Une petite majorité estimait que le montant s'élevait entre 5 et 10 millions d'euros.
- **Question 4)** Sur les 202 hectares consommés sur le territoire entre 2004 et 2014 (hors renouvellement urbain), quel était le **pourcentage destiné à de l'habitat** ?
26,56% des élus ont répondu que le pourcentage d'espaces consommés pour de l'habitat équivalait à **78% des hectares utilisés**. Une majorité (53%) a sous-estimé ce pourcentage, en répondant qu'il s'agissait seulement de 62%.

Les questions « pièges »

- **Question 9)** - En matière de **densité d'équipements**, comment Annemasse Agglo se positionne par rapport aux autres intercommunalités du Pôle métropolitain du genevois français ?

Alors que 53% des participants ont positionné le territoire en première position en matière de **niveau d'équipements et services dans le Pôle métropolitain du Genevois français**, il s'agissait du **3^e rang** (bonne réponse de 12,30% des élus).

Il est néanmoins à noter que si le territoire d'Annemasse Agglo a une densité d'équipements de **30 équipements / 1 000 habitants**.

En comparaison : la moyenne sur le Pôle métropolitain n'est que de 27, 2 équipements/ 1000 habitants. La première position est détenue par le Pays Bellegardien avec 31,8 équipements/ 1000 habitants.

- **Question 16)** Quelle est la **part des déplacements transfrontaliers** avec la Suisse (en échange entre Annemasse agglo et la Suisse) dans le total des déplacements des habitants d'Annemasse Agglo ?

Seuls 1,67% des élus ont répondu que **les déplacements transfrontaliers avec la Suisse représentaient 7%**, alors que pour 78% des personnes il s'agissait d'un taux de 27%.

C'est à remettre dans le volume global de déplacements sur l'Agglomération : 290 700 déplacements quotidiens, c'est à dire 3,8 déplacements par personne/jour (selon l'enquête déplacements 2015). Sur ce total, **plus de 70 % sont des déplacements internes** à l'agglomération.

Néanmoins, les déplacements transfrontaliers à destination de la Suisse représentent 7% (222 000 déplacements en grande majorité domicile-travail) et environ une personne sur 4 effectue au moins un déplacement en Suisse par jour.

Temps 3 - Ateliers de travail

Méthode de travail

Il s'agit d'un premier temps de discussion politique élargi à l'ensemble des élus du territoire sur les enjeux thématiques qui seront intégrés dans le PADD : une occasion pour réengager la discussion collective et confronter les points de vue sur une thématique cible et faire émerger les points à mettre en avant.

Les élus, répartis de manière aléatoire en dix tables de six personnes, sont invités à **travailler collectivement pendant une heure sur une des cinq grandes thématiques du SCOT** identifiées en phase diagnostic :

Thème 1 - Démographie / habitat / équipements

Thème 2 - La durabilité de l'Agglomération (biodiversité, performance environnementale et gestion des ressources)

Thème 3 - Développement économique / tourisme / agriculture

Thème 4 - Mobilité et déplacements

Thème 5 - Equilibres entre espaces urbains, périurbains et ruraux, formes urbaines et cadre de vie

Chaque thème est traité par deux tables différentes tout au long de l'atelier, avec deux temps distincts de travail :

❖ **Premier volet de 30 min (11h-11h30) : Quels enjeux prioritaires pour le SCOT ?**

Les participants ont pris connaissance d'enjeux pré-identifiés sur la thématique de leur table. Il leur est proposé d'attribuer un niveau de priorité à chaque enjeu (de 1 à 5) sur une feuille individuelle.

A partir de cette contribution, un échange collectif par table aboutit à une mise en commun : identification des enjeux prioritaires avec justification et éléments complémentaires (enjeux manquants/à reformuler).



Il s'agit d'un 1^{er} jet « à chaud » du niveau d'importance de certains enjeux, pour donner l'occasion aux élus de se positionner sur les thématiques structurantes du SCOT. D'autres temps politiques seront prévus en phase PADD avec des propositions plus précises en matière d'enjeux

❖ **Deuxième volet de 30 min (11h30-12h) : Quels points d'attention à mettre en avant sur le territoire ?**

A partir d'une carte du territoire de l'Agglomération, les élus continuent la réflexion collective sur leur thématique, en localisant avec des gommettes de couleur **des points d'attention spécifiques** qui devraient être pris en compte dans le SCOT.



Les élus ont la possibilité de distinguer :

- des « **points positifs / opportunités** » avec une gommette verte
- des points « **points négatifs / risques** » avec une gommette rouge
- d'autres **secteurs à enjeux** / points à signaler avec une gommette jaune

Sur les dix cartes élaborées par les élus, **plus d'une centaine de points** ont ainsi été répertoriés et numérotés, avec des éléments de localisation et de justification en légende.

Synthèse des contributions sur les 5 thématiques

Le travail issu de ces tables rondes a abouti à une première grille de lecture sur les attentes prioritaires des élus et les points de vigilance à avoir en tête tout au long de la révision du SCOT. Ils devront être pris en compte dans la retranscription en objectifs dans la phase PADD.

Pour chaque thème, **voici la restitution synthétique du travail de hiérarchisation des enjeux et d'élaboration d'une carte des points d'attention** (deux tables par thématique).

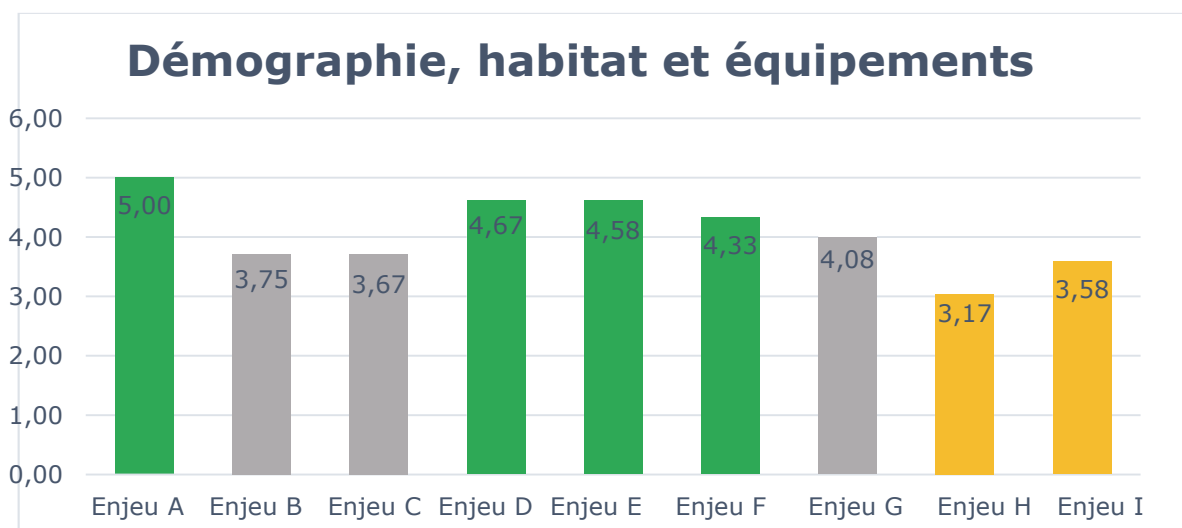
N.B méthodologique

Sur le travail de hiérarchisation des enjeux, afin de retranscrire au mieux les classements individuels et collectifs réalisés par les élus, la méthode suivante a été utilisée :

1. Traduction du niveau d'importance accordé à la prise en compte de chaque enjeu (de 1 à 5) en nombre de points :
 - Importance de niveau **1 = très fort niveau de priorisation** => équivaut à **5 points** *(pour les tables où la logique était inverse « 5 = très fort niveau de priorisation », cela a été pris en compte)*
 - Importance de niveau **2 = fort niveau de priorisation** => équivaut à **4 points**
 - Importance de niveau **3 = niveau de priorisation moyen** => équivaut à **3 points**
 - Importance de niveau **4 = niveau de priorisation moins élevé** => équivaut à **2 points**
 - Importance de niveau **5 = niveau de priorisation faible** => équivaut à **1 point**
2. Calcul de la moyenne sur 5 pour chaque enjeu
3. Représentation de la moyenne des enjeux par thématique sous forme d'un graphique

Thème 1 - Démographie / habitat / équipements

Démographie, habitat et équipements		Moyenne des points de priorité sur 5
A	Le recalibrage de l'ambition de développement démographique portée par le SCoT de 2007 au regard : - du dépassement des projections du SCoT actuel - de l'objectif de maîtrise du développement acté par le PLH et inscrit dans les PLU compatibles au SCOT - des objectifs de développement du PA3 du Grand Genève	5,00
B	Le renforcement des conditions de mixité urbaine, sociale et générationnelle, notamment dans les projets d'aménagement, pour limiter les besoins en déplacements des ménages	3,75
C	L'anticipation des besoins des différentes populations en réponse aux mutations démographiques (jeunes et actifs, vieillissement de la population) et la planification des besoins en équipements relatifs spécifiques	3,67
D	La maîtrise et le phasage de la production de logements neufs dans le temps pour maintenir des volumes de production correspondant aux besoins	4,67
E	La maîtrise et le maintien d'une offre foncière suffisante à vocation d'habitat permettant le développement de projets abordables et sociaux à prix maîtrisé	4,58
F	La poursuite et le renforcement de la production de logements sociaux et la meilleure répartition de l'effort de production sur l'agglomération	4,33
G	La diversification et l'équilibrage de l'offre en logements (formes urbaines / typologies de logements / prix)	4,08
H	Le confortement des fonctions d'accueil du cœur d'agglo en matière d'équipements structurants	3,17
I	La préservation et le renforcement de l'organisation multipolaire du tissu d'équipements et de services (cœur d'agglo, maillage de centres-bourgs et villages en et couronne d'agglomération)	3,58



L'enjeu A ressort quasi unanimement comme un enjeu prioritaire pour les participants. Il est souligné qu'il est indispensable de disposer d'un SCOT qui permettrait de ralentir, **de mieux maîtriser le développement démographique du territoire**. Il s'agit d'une priorité au vu des dépassements déjà constatés ces dernières années, complétée par le souhait d'un rééquilibrage territorial, en insistant sur l'enjeu d'une plus grande participation du canton de Genève dans la production de logements.

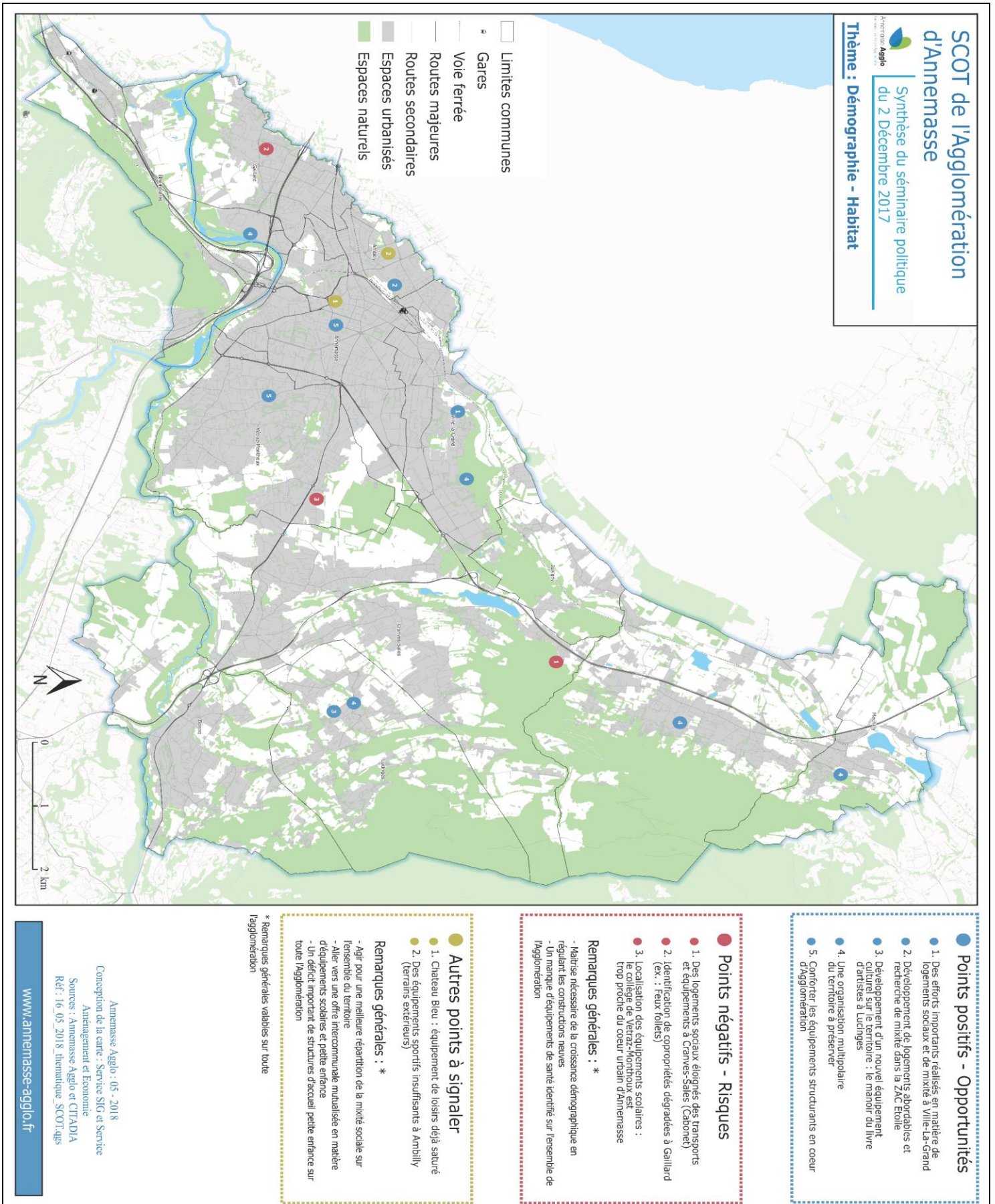
Cet enjeu fait écho aux **enjeux D, E et F**, qui sont les déclinaisons de cette ambition globale d'une maîtrise pour **mieux contrôler la qualité du développement** souhaité.

La maîtrise passe par une nécessité de **mieux phaser de la production de logements neufs (enjeu D)**. Les participants ont également souligné l'enjeu essentiel de **garantir l'accès au logement à tous les ménages du territoire**, en favorisant le développement de logements abordables à prix maîtrisé (**enjeu E**) et en renforçant la production de logements sociaux à l'échelle de toute l'Agglomération (**enjeu F**).

L'enjeu B de **mixité sociale, urbaine et générationnelle** a fait l'objet de plusieurs commentaires. Pour certains, il est important de développer des structures de mixité sociale et générationnelle (accueil des jeunes...). Pour d'autres, l'enjeu de la mixité sociale et de sa répartition doit être repensé en lien avec la réparation des équipements structurants.

Les enjeux H et I relatifs à l'implantation des équipements sur le territoire ne ressortent pas en priorité dans la hiérarchisation des enjeux, néanmoins ils ont fait l'objet de plusieurs remarques :

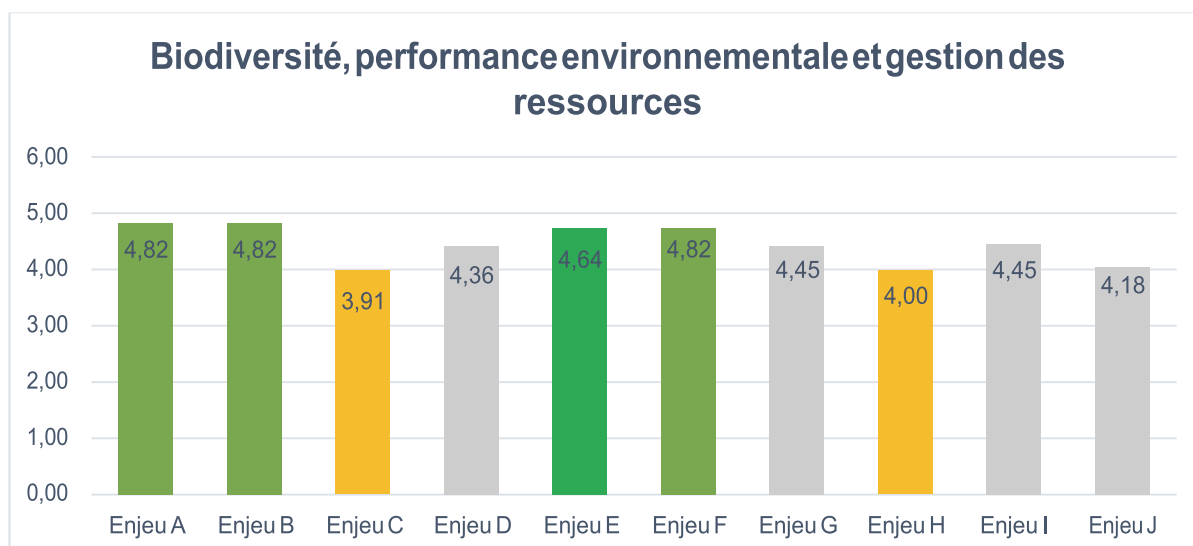
- Maintenir et renforcer une armature d'équipements hiérarchisée : les équipements structurants en cœur d'agglo et les services de proximité dans les cœurs de bourgs et villages
- Des manques importants sont constatés en matière d'équipements publics spécifiques (petite enfance, EHPAD, équipements sportifs)
- Il est nécessaire de rééquilibrer le niveau d'équipements ainsi que la construction de logements en adéquation avec l'avancement des grands projets du territoire



Carte synthétique des points d'attention du thème 1 (démographie, habitat, équipements)

Thème 2 - Les enjeux de durabilité de l'Agglomération

Biodiversité, performance environnementale et gestion des ressources : les enjeux de durabilité de l'Agglomération		Moyenne des points de priorité sur 5
A	La protection stricte des réservoirs de biodiversité et la diversité des milieux naturels (milieux forestiers, prairies et espaces ouverts, cours d'eau et zones humides) notamment au regard des pressions urbaines	4,82
B	Le maintien de continuités écologiques fonctionnelles et la réduction de la fragmentation des milieux, via la préservation des coupures vertes, de la valorisation des cours d'eau et d'une trame verte urbaine de qualité	4,82
C	La restauration de la continuité des cours d'eau et l'étude de la réouverture des tronçons enterrés en vue de l'optimisation de la trame bleue	3,91
D	La prise en compte des contraintes induites par les risques et les nuisances pour un cadre de vie sécurisé et apaisé	4,36
E	La maîtrise du risque de précarité énergétique des ménages en mobilisant les leviers de réduction des factures sur le chauffage (amélioration de la performance du bâti existant et futur) et sur le carburant (encourager le report modal de la voiture individuelle vers des modes alternatifs – covoiturage, modes doux...)	4,64
F	L'amélioration du confort thermique urbain en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur dans le cœur d'agglomération (espaces publics végétalisés, plantés et intégrant le fil de l'eau)	4,82
G	Optimiser la gestion de la ressource en eau : la réduction des pertes d'eau et l'anticipation des besoins supplémentaires en eau potable (risque de pénurie ponctuelle)	4,45
H	Le développement d'une gestion alternative des eaux pluviales, notamment au sein des nouveaux projets dans les secteurs présentant des dysfonctionnements (saturation, inondation...)	4,00
I	La poursuite du développement du compostage pour réduire d'avantage la quantité d'ordures ménagères produite / poursuivre l'optimisation du tri, pour une meilleure valorisation	4,45
J	Le soutien et la structuration des filières de ressources énergétiques renouvelables sur le territoire : la filière bois locale (en parallèle de la modernisation des chaudières des particuliers) et une filière de production de biogaz valorisable dans le réseau	4,18



Dans la mesure où les dix enjeux proposés portaient sur des thématiques diverses, plusieurs élus ont souligné la difficulté d'établir une hiérarchisation. Ils ont affirmé la priorité de **protéger le cadre de vie du territoire dans un espace de vie déjà très urbanisé et concentré**, ce qui les a conduit à indiquer une grande majorité d'enjeux comme fondamentaux à soutenir.

Néanmoins, si tous les enjeux (ou presque) sont indiqués comme importants au regard des enjeux de durabilité et d'adaptabilité du territoire, il a été souligné que la **temporalité de mise en œuvre des solutions** peut être différente : une priorité est donnée sur la rénovation thermique de l'habitat et le report modal alors que la réouverture des cours d'eau enterrés est nécessaire mais considérée comme moins urgente.

Dans l'analyse du classement des enjeux, **deux volets thématiques se dégagent néanmoins comme prioritaires** :

1/ L'enjeu de la préservation du patrimoine naturel qui transparait à travers **les enjeux A et B** est considéré comme **une priorité** et a été traité de manière conjointe par les élus. Ainsi, c'est la préservation des paysages et des espaces naturels existants dans leur globalité qui a été affirmée, que ce sont les sites stratégiques (réservoirs de biodiversité - enjeu A) mais également les coupures vertes, cours d'eau et tous les éléments identifiés de nature en ville ou trame verte urbaine (enjeu B).

Un participant a d'ailleurs ajouté qu'il serait nécessaire que les communes se dotent d'outils réglementaires pour favoriser la biodiversité en ville.

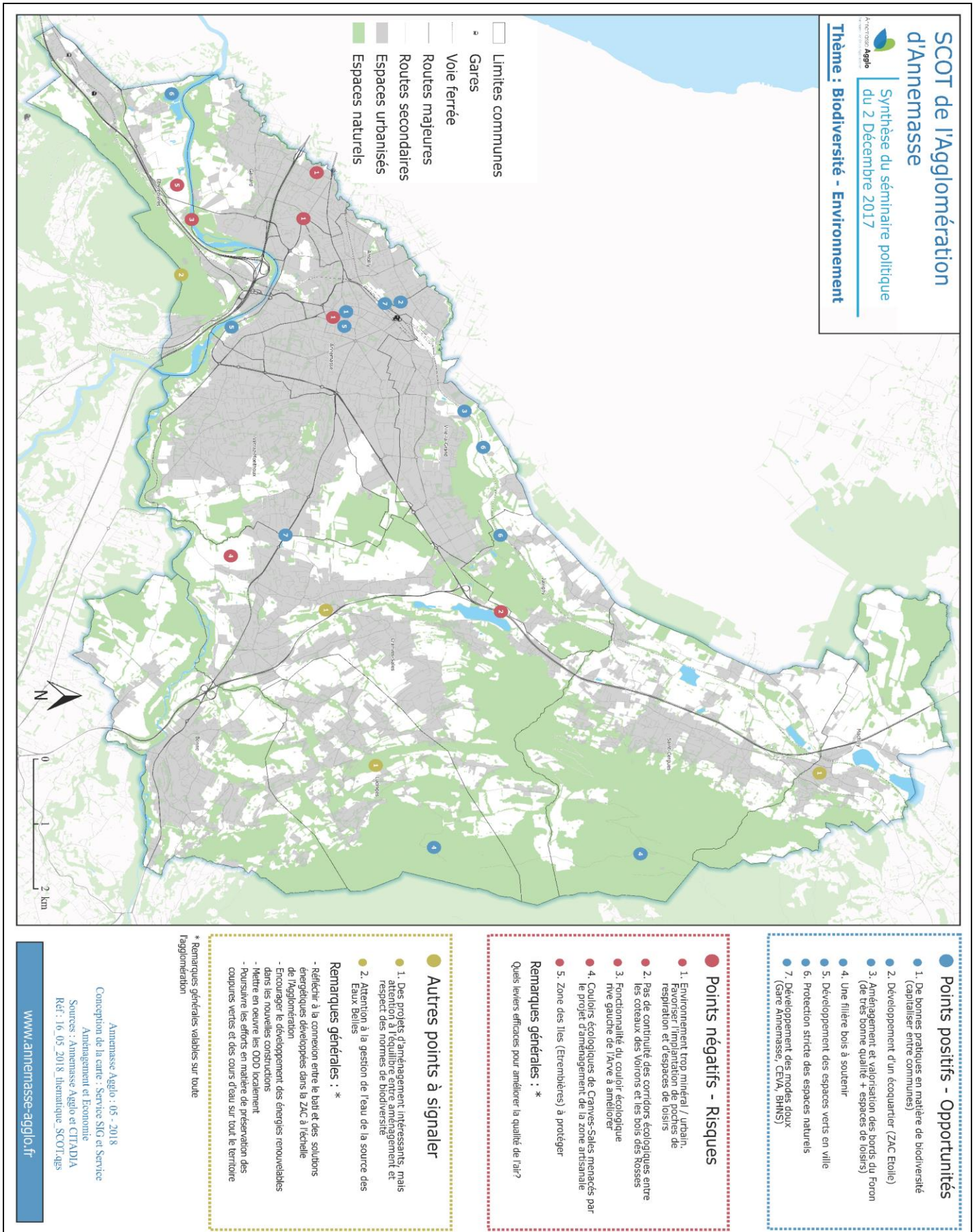
2/ L'enjeu énergétique et climatique a également suscité de nombreux échanges et les **enjeux E, F, J** ont le plus souvent été traités de manière conjointe. La mise en œuvre de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique, passe par **l'affirmation de différents leviers à disposition** :

- > Repenser les aménagements urbains pour adapter l'unité urbaine aux aléas du changement climatique (**enjeu F**)
- > Agir sur la consommation énergétique du territoire avec une dimension sociale, pour limiter la facture énergétique des ménages (**enjeu E**)
- > Augmenter la production énergétique locale et renouvelable (**enjeu J**). Sur ce dernier point, plusieurs participants ont évoqués la filière solaire à soutenir également pour diversifier le mix énergétique local.

Les enjeux D (contraintes liées aux risques et nuisances) et I (développement du compostage) ressortent également mais moins nettement des discussions.

Les enjeux liés à la **gestion de l'eau dans toutes ses composantes (C, G, H)** sont plus faiblement mis en avant. Un participant souligne néanmoins qu'il s'agit d'un élément majeur dans la prise en compte du changement climatique qui n'avait pas été suffisamment intégré dans le Plan Climat Air Energie Territorial.

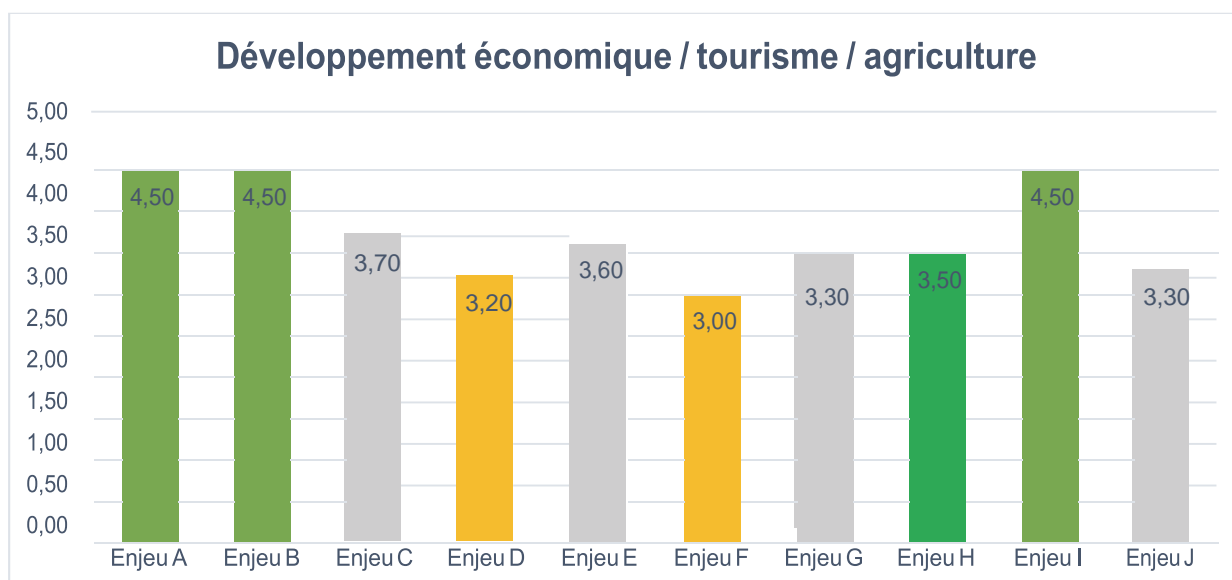
En complément, il a été mentionné la nécessité d'intégrer un volet dans le SCOT concernant l'utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement.



Carte synthétique des points d'attention du thème 2 (biodiversité, performance environnementale et ressources)

Thème 3 - Développement économique / tourisme / agriculture

Développement économique / tourisme / agriculture		Moyenne des points de priorité sur 5
A	Le maintien d'un tissu économique diversifié (activités productives / résidentielles) afin de garantir une indépendance vis-à-vis de l'économie genevoise	4,50
B	Assurer un modèle de développement économique économe en ressources (espaces fonciers, énergie, eau, etc.)	4,50
C	Le développement de solutions d'implantation attractives pour les activités, notamment celles productives, en répondant aux besoins dans le temps	3,70
D	Disposer d'un tissu économique rayonnant, lisible et visible, à même d'attirer l'innovation, les talents et les capitaux	3,20
E	Le renforcement de la visibilité et la lisibilité de l'offre de formation supérieure, dans un objectif de montée en compétences des acteurs économiques locaux	3,60
F	La construction d'une réelle « Destination » touristique et améliorer sa visibilité, en poursuivant notamment les rapprochements avec les territoires voisins (tourisme d'affaires, activités de pleine nature, évènementiel, culture)	3,00
G	La diversification et l'amélioration de l'offre d'hébergement du territoire : installer des hébergements qualitatifs notamment en cœur d'agglomération, faciliter les travaux d'amélioration des hébergements existants, structurer une formation professionnelle adaptée	3,30
H	La préservation du potentiel de production agricole de l'agglomération à travers un modèle de développement équilibré et économe	3,50
I	Le développement d'une agriculture raisonnée, diversifiée et de proximité au sein de l'agglomération	4,50
J	La valorisation de la multifonctionnalité de la ressource forestière, en adéquation avec les sensibilités écologiques des milieux	3,30



Trois enjeux arrivent en tête dans la hiérarchisation des élus en matière de **développement économique / tourisme / agriculture** :

L'enjeu A, relatif au **maintien d'un tissu économique local diversifié**, est fortement mis en avant par l'ensemble des contributions. Les élus considèrent qu'il faut donner les capacités au tissu économique de se développer face à la concurrence de Genève, en créant des emplois locaux pas uniquement liés aux services et au commerce.

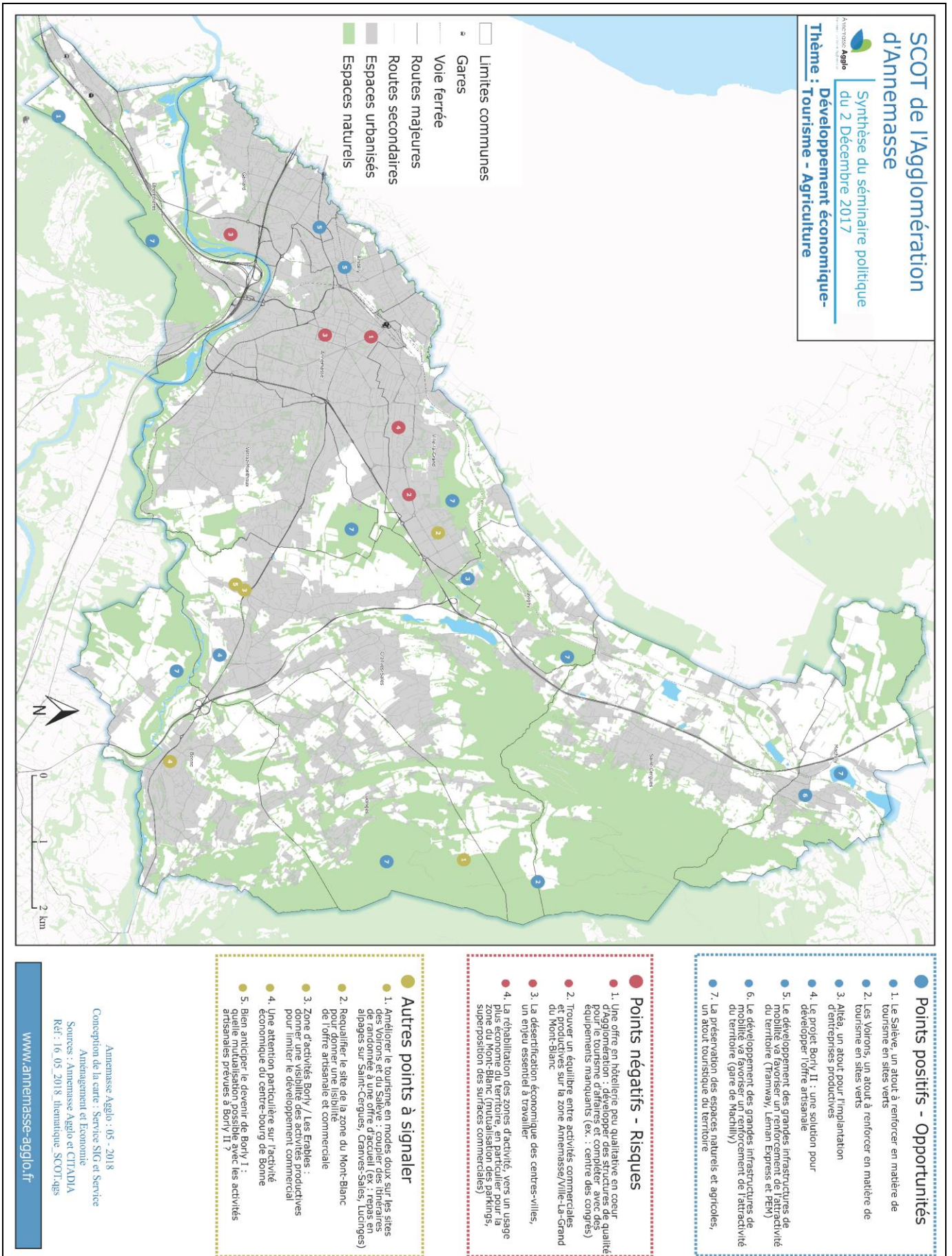
Cet objectif de renforcement et de la diversification du tissu économique est complété par **l'enjeu B** qui met en avant la nécessité d'un **développement économique qualitatif** afin de préserver les ressources du territoire. Les élus ont précisé qu'il était nécessaire d'imposer des règles urbanistiques pour optimiser l'aménagement des espaces économiques (en particulier les zones d'activités en entrées de villes) et limiter la consommation d'espace.

Les élus se questionnent également sur la localisation des activités, en recherchant des solutions pour faire revenir de l'activité économique en centralités urbaines, face aux problématiques foncières importantes (loyers en augmentation, surfaces trop réduites...)

La troisième priorité soulignée concerne le **développement d'une production agricole de proximité (enjeu I)**, qui est rattaché à un **enjeu foncier de préservation des espaces agricoles (enjeu H)**. L'attention doit être portée selon les élus sur une diversification (notamment valorisation des productions AOC et bio) et un renforcement de la qualité de la production agricole, tout en contribuant au développement de circuits courts.

Néanmoins deux autres enjeux ont également suscité l'intérêt et les commentaires des participants.

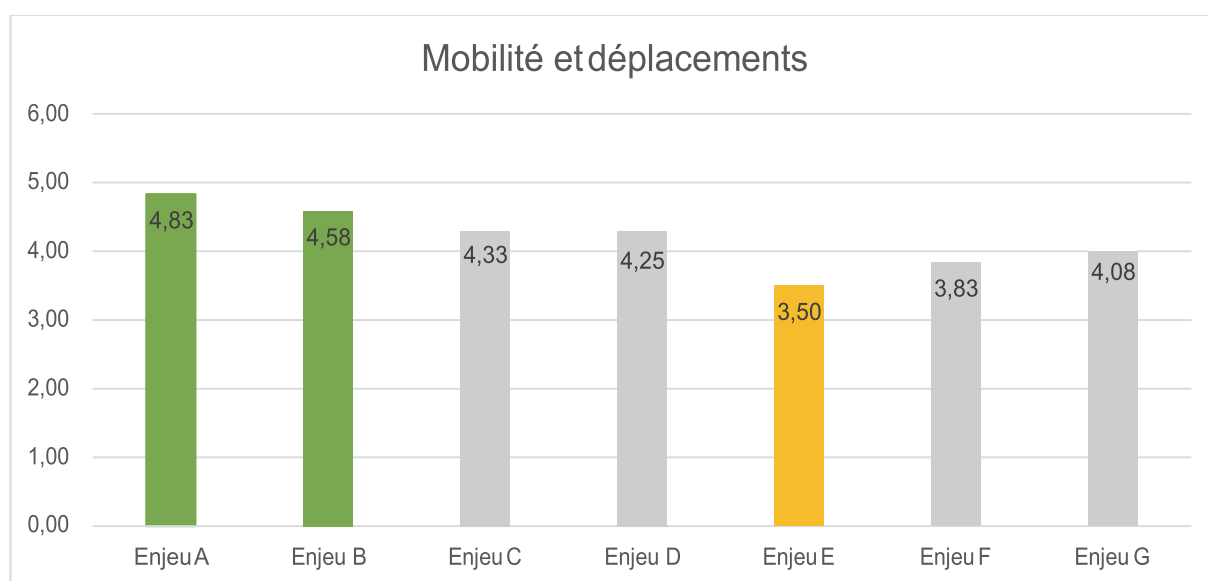
- **L'enjeu E** sur le **développement d'une offre de formation supérieure** visible et diversifiée, afin de pouvoir offrir des perspectives d'études supérieures sur le territoire et ainsi renforcer la main d'œuvre qualifiée.
- **Les enjeux G et F** relatifs à la création d'une **réelle « destination » touristique** et d'une montée en gamme des infrastructures touristiques. Les élus ont souligné la nécessité d'améliorer la qualité d'accueil et la qualité des hôtels en cœur d'agglomération (mais pas uniquement). En matière de cibles, l'installation des grandes infrastructures (Leman express et tram) est une opportunité pour se positionner en tant que destination touristique pour le tourisme d'affaire, mais il faut également chercher à capter les touristes de passage vers d'autres destinations (Annecy, Chamonix, Genève, etc...)



Carte synthétique des points d'attention du thème 3 (développement économique, tourisme et agriculture)

Thème 4 - Mobilité et déplacements

Mobilité et déplacements		Moyenne des points de priorité sur 5
A	La poursuite du développement de l'utilisation des TC et des modes doux afin de pallier l'augmentation des déplacements automobiles liée à la démographie et d'amoindrir les nuisances environnementales (bruit, GES,...)	4,83
B	La priorisation de l'urbanisation dans les secteurs bien desservis par les transports collectifs et/ou les plus favorables à la pratique de la marche et du vélo	4,58
C	Un meilleur partage de l'espace public, notamment pour la marche et le vélo pour renforcer la pratique des modes doux	4,33
D	La structuration et la hiérarchisation du réseau routier autour d'axes principaux assurant le contournement et l'accès au cœur de l'agglo, en vue de « pacifier » le centre urbain	4,25
E	L'harmonisation de la réglementation et la favorisation des véhicules les moins polluants pour les livraisons et le transport de marchandises (amélioration du fonctionnement urbain et diminution des nuisances)	3,50
F	L'anticipation et l'accompagnement des projets routiers prévus sur les territoires voisins afin de ne pas subir une augmentation de trafic déjà saturé et limiter les impacts négatifs	3,83
G	Le développement de nouvelles solutions de mobilité (covoiturage / autopartage, véhicules électriques, etc.)	4,08



L'analyse des enjeux liés à la mobilité et aux déplacements s'est polarisée autour **deux grands volets thématiques** :

En premier, **inverser la tendance du « tout automobile »** sur le territoire apparaît comme **une priorité absolue pour la très grande majorité des participants**. Cette problématique s'exprime à travers l'accent mis sur les enjeux relatifs au développement des transports en commun (enjeux A et B), des modes doux (enjeu C) et des usages alternatifs à la voiture (enjeu G).

L'**enjeu A** visant le **confortement et le développement de l'offre en transports en commun ressort en premier**. Il est présenté comme une solution indispensable pour atténuer les bouchons aux heures de pointe et réduire la pollution de l'air et sonore notamment. Certains élus ont souligné que la deuxième couronne était très mal desservie en transports en commun à l'heure actuelle.

L'**enjeu B** visant à la **localisation prioritaire de l'urbanisation** dans les secteurs bien desservis en transports en commun a été traité de manière conjointe avec l'enjeu A par de nombreux élus. Pour l'une des deux tables, le lien entre la maîtrise de l'urbanisation et le développement de l'offre TC pour changer les usages et la fréquence de l'utilisation est essentiel. Néanmoins, il a été mis en avant également que « la population a déjà pris acte que les moyens de déplacements doivent évoluer » insistant d'abord sur les évolutions de pratiques individuelles.

L'**enjeu G** sur les **nouvelles solutions de mobilité** a été également associé à cette problématique, puisque les élus demandent de travailler en même temps sur l'offre TC et l'accompagnement des nouveaux usages afin de faire évoluer structurellement les pratiques de mobilité et diminuer l'auto- solisme.

La 2^e problématique identifiée porte sur **l'amélioration de l'armature viaire du territoire afin de permettre un aménagement urbain plus qualitatif** : meilleur partage de l'espace public entre les différents usages (enjeu C), désengorgement et fluidification des centres bourgs (enjeux D, F).

Ainsi, l'**enjeu C** lié au **renforcement de la mobilité douce**, arrive en première position, avec la volonté de donner une véritable place à ces pratiques en ville, en particulier sur les courts trajets du quotidien qui représentent une très grande majorité des déplacements.

Afin de favoriser les déplacements alternatifs/doux en zones urbaines, cela nécessite un report du trafic routier vers d'autres axes de circulation. De ce point de vue, une majorité de participants considèrent que le **rééquilibrage du réseau routier est aujourd'hui essentiel et nécessite la réalisation d'un contournement du centre de l'agglomération (enjeu D)** afin de fluidifier les centres urbains et apporter un environnement plus sain à la population (impact sur la population de l'air). Un participant note que la liaison A40/chasseurs est le dernier équipement routier manquant pour le territoire.

Or cet enjeu de circulation est fortement dépendant des **grands projets d'infrastructures routières** des territoires environnants, d'où l'association des enjeux D et F.

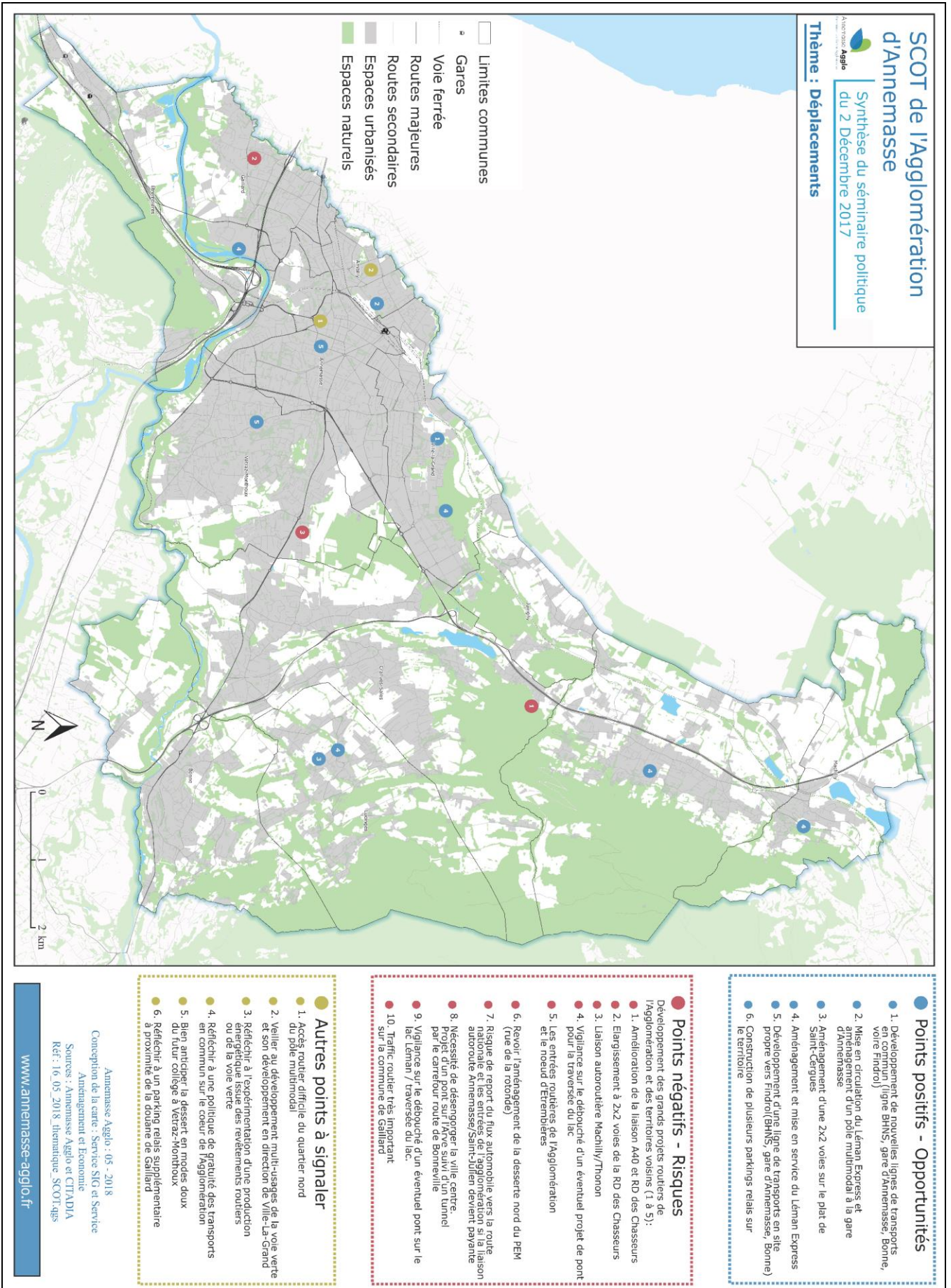
L'enjeu F a cependant suscité de nombreux échanges et des positions relativement différentes.

Certains soulignent qu'il est nécessaire d'anticiper voire d'influencer les grands projets autour d'Annemasse Agglo et de se concerter avec les autres territoires pour éviter l'impact négatif sur les infrastructures de l'Agglo. Il est cité l'exemple du projet de traversée du lac Léman, qui aurait des impacts importants sur les villages autour.

Néanmoins, d'autres élus se sont positionnés contre le développement de nouveaux projets routiers d'envergure, tels que l'autoroute Machilly/Thonon, en argumentant qu'il s'agit de projets d'un autre temps. Ils provoqueraient une consommation importante d'espaces naturels et créeraient un appel d'air qui ne résoudrait pas les problématiques d'engorgement actuel. Il est indispensable de repenser nos modes de déplacements et leurs impacts sur le dérèglement climatique.

Les élus ont également complété ces enjeux mobilité avec des **propositions d'actions** et des projets :

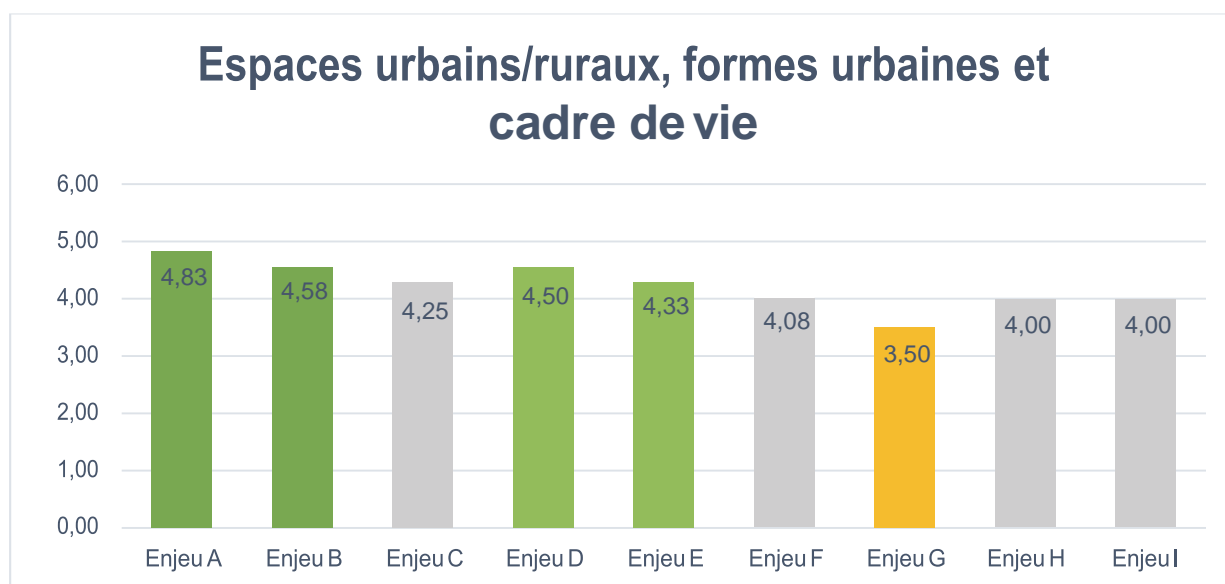
- Réfléchir à la gratuité des transports publics, une solution indispensable si l'on souhaite réduire drastiquement la circulation automobile dans le centre de l'Agglomération
- Développer des P+R supplémentaires
- Construire un nouveau pont sur l'Arve pour désengorger la ville centre
- Lancer une étude pour mettre en place un système de location vélos type « Vélib »
- Accélérer la transformation du parc de transports publics collectifs vers des motorisations non polluantes (pas uniquement électriques)
- Encourager financièrement l'acquisition de moyens de déplacements modes doux
- Repenser l'accessibilité nord du futur pôle multimodal



Carte synthétique des points d'attention du thème 4 (déplacements - mobilité)

Thème 5 - Equilibres entre espaces urbains, périurbains et ruraux, formes urbaines et cadre de vie

Espaces urbains/ruraux, formes urbaines et cadre de vie		Moyenne des points de priorité sur 5
A	La maîtrise du rythme de développement urbain à moyen terme au regard des « coups partis » à court terme, des projets structurants et des capacités d'accueil des communes en matière d'accès au logement et aux services	4,83
B	Le confortement d'une urbanisation maîtrisée et durablement rééquilibrée au profit de centralités urbaines structurées, cohérentes et de qualité (ville agglomérée, bourgs et villages)	4,58
C	La valorisation des espaces agro-naturels à proximité du cœur d'agglomération comme des espaces de ressourcement pour les habitants et visiteurs	4,25
D	L'accompagnement qualitatif de la densification des tissus résidentiels et des centralités dans un objectif d'évolution équilibrée des formes urbaines et de préservation du cadre de vie	4,50
E	L'anticipation de l'extension de l'unité urbaine afin que les projets d'aménagement répondent aux caractéristiques d'une centralité : mise en valeur de la nature en ville, qualification des espaces publics, facilitation des déplacements, qualité urbaine et architecturale, etc.	4,33
F	La réintégration de l'Arve et des différents cours d'eau dans le paysage et dans le cadre de vie des habitants	4,08
G	La préservation du patrimoine vernaculaire comme outil de conservation de l'identité locale	3,50
H	La qualité des paysages urbains, notamment des espaces d'activités économiques en entrées de ville	4,00
I	L'accompagnement aux nouveaux modes d'habitat conciliant compacité et préservation du cadre de vie en milieu rural (habitat intermédiaire, rénovation de l'habitat en cœur de hameaux	4,00



Pour cette 5^e thématique, les **quatre principaux enjeux** mis en avant portent sur la **dynamique d'urbanisation (enjeu A)**, **sa répartition sur le territoire (enjeux B et E)** et **les formes urbaines qui en découlent (enjeux D/E)**.

L'**enjeu A sur la maîtrise du rythme de développement** apparaît comme une priorité pour la très grande majorité des participants. Comme pour les élus traitant le thème 1 (démographie et habitat), maîtriser l'urbanisation à court et moyen terme est une nécessité pour garantir un cadre et une qualité de vie aux habitants et les préserver pour l'avenir.

Pour certains, cela nécessite d'adapter les objectifs d'urbanisation en fonction des terrains/surfaces/spécificités identifiés dans chaque commune alors que d'autres insistent sur la maîtrise du phasage de l'urbanisation. Un point d'attention particulier aux communes rurales est mis en avant, en spécifiant qu'elles n'auront pas la capacité dans la durée de maintenir un niveau d'équipements suffisant face à l'augmentation de la population.

L'**enjeu B** arrive en deuxième position dans la hiérarchisation des participants. Ils considèrent en effet que cette **urbanisation maîtrisée** doit être **polarisée et structurée** autour de centralités urbaines cohérentes.

Conforter l'armature urbaine du SCOT de 2007 et renforcer ses centralités (ville agglomérée, bourgs et villages) est donc primordial pour les élus, afin de limiter le mitage des espaces non bâtis (agro- naturels) déjà sous forte pression.

Néanmoins, un élu note la complexité des projets de renouvellement urbain sur le territoire du fait de la réalité du foncier disponible et du temps nécessaire de reconstruction de la ville sur la ville.

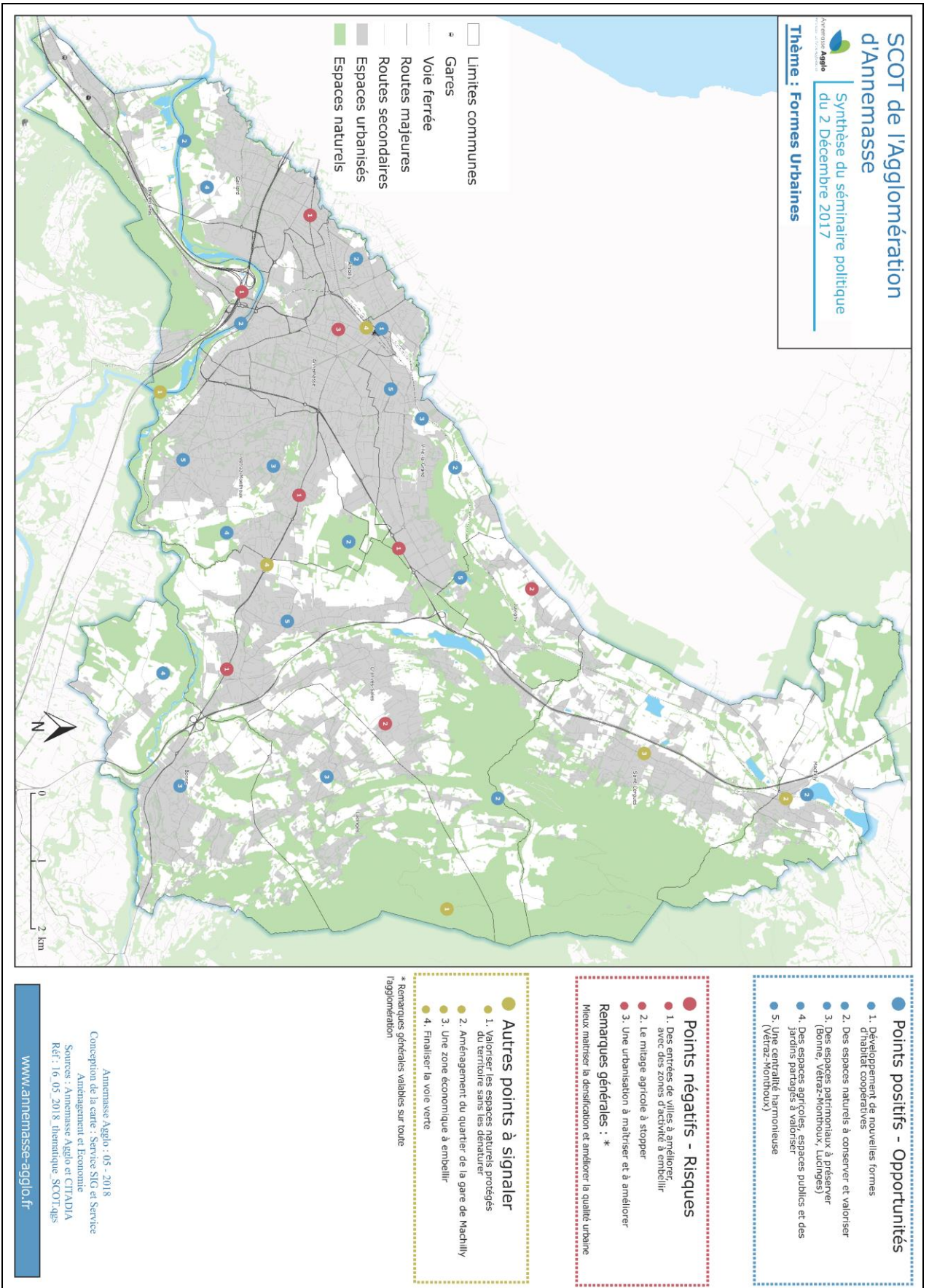
L'**enjeu D sur l'accompagnement qualitatif de la densification** des tissus résidentiels et des centralités arrive juste derrière.

La nécessaire recherche de qualité dans les projets urbains et d'aménagement d'espaces publics en zone urbaine est fortement mise en avant par les élus. Un participant souligne également un nécessaire équilibre entre les formes urbaines en souhaitant un rééquilibrage entre immeubles/maisons et espaces naturels (nature en ville dans les espaces urbanisés) pour préserver un cadre de vie agréable.

Le dernier enjeu mis en avant porte sur **l'affirmation d'un cœur d'Agglomération élargi et doté des caractéristiques d'une centralité urbaine (enjeu E)**. Concernant la dimension qualité urbaine du cœur d'Agglomération, un élu souligne un manque de qualité architecturale et souhaite qu'une identité spécifique au territoire soit créée, en particulier sur la ville centre.

Un **second volet thématique** a également été mis en avant par les élus : **la volonté de préserver le patrimoine au sens large**, naturel en premier lieu (**enjeux C et F**) mais également le patrimoine vernaculaire (**enjeu G**).

L'enjeu C relatif aux espaces agro-naturels a été associé avec l'enjeu F sur la réintégration des cours d'eau (notamment l'Arve) dans le paysage et le cadre de vie des habitants, pour en faire des espaces de respiration. Les élus soulignent la nécessité de préserver les espaces naturels existants et d'en créer de nouveaux dans les espaces urbanisés (nature en ville).



Carte synthétique des points d'attention du thème 5 (espaces urbains/ruraux, formes urbaines et cadre de vie)

Temps 4 - Remarques des élus et conclusion

Avis des élus sur la méthodologie et le contenu de l'atelier

- Souhait d'avoir plus de temps dédié aux ateliers de travail lors des prochaines rencontres pour travailler en approfondissant tous les enjeux.
- Proposition d'organiser une pré-réflexion au sein de chaque commune sur chacune des thématiques afin de permettre une confrontation éclairée lors des ateliers de ce type.
- Une formulation parfois trop soutenue/complicquée dans les enjeux proposés, qui peuvent apparaître peu clairs et pas forcément compris de la même manière par tous les élus d'une même table. Cela ne permet pas d'être pertinent ensuite dans les réponses.
- La méthode par collage des gommettes : trop d'explications initiales, pas assez de temps et crainte d'un résultat peu parlant.
- Il est probable que les problématique et points soulevés soient les même que lors du premier SCOT (personne travaillant sur la thématique formes urbaines)
- Les enjeux et les points d'attention par gommettes étaient un peu trop fermés/directifs : manque de possibilités d'expression libre
- Propositions pour le prochain atelier : organiser un travail intégrant moins de détails et plus d'ouvertures

Conclusion de Denis MAIRE, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire

« Le travail en amont par les communes est une méthode à envisager, puisque cela permet à chacun de préparer les échanges grâce à ses connaissances fines de son territoire. Cependant, il est très apprécié de tous de se « mélanger » donc il faut conserver ensuite cette juxtaposition des différentes idées et positions. Et notamment pour le SCOT qui se veut être à l'échelle d'un territoire élargi (bassin de vie) et pas être l'extension ou l'addition des PLU communaux.

Aujourd'hui nous sommes dans une étape de diagnostic. Le premier semestre 2018 sera la phase de construction de PADD avec l'établissement de scénarios (de développement, d'emploi, de mobilités). Vous serez conviés à un second séminaire à la mi-2018 afin de construire les fondements de ce document politique tous ensemble. Ensuite au second semestre 2018 nous passerons à l'étape des documents d'orientation. Nous avons l'ambition d'arrêter le SCOT pour le premier semestre 2019.

Gardons à l'esprit que les documents de planification sont par nature destinés à être évolutifs. Nous pouvons donc être rapides sur l'établissement de ceux-ci car il sera toujours possible de les affiner par la suite. Un PLU, un PADD, un SCOT, sont des documents vivants qui suivent le rythme des changements de l'Agglo ».